

Dotations de fonctionnement complémentaires 2011

Rapport n° CP/2011/382

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation du collège de DRULINGEN pour un montant de 3 076 € au titre de l'exercice 2010.

II – Chauffage urbain

Les collèges strasbourgeois de l'Esplanade, Hans Arp et Louis Pasteur sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais d'entretien courant

Charges P2 relatives aux frais de combustibles

Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, nous avons décidé, le 4 juillet 1986, de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures présentées par ces trois collèges par les subventions suivantes :

- collège de "l'Esplanade" (année 2010)	5 919,85 €
- collège "Hans Arp" (2 ^e semestre 2010)	4 252,06 €
- collège "Louis Pasteur" (2 ^e semestre 2010)	2 943,74 €

TOTAL 13 115,65 €

III – Dotation entretien

Le collège "Herrade de Landsberg" de ROSHEIM a sollicité une aide financière pour couvrir les dépenses engagées pour la vérification et la mise en conformité d'extincteurs et de matériel d'éclairage de sécurité.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de 3 479 €.

IV – Sensibilisation sur le traitement des déchets verts

Le collège "Rembrandt Bugatti" à MOLSHEIM est engagé dans un projet de gestion intégrée des déchets verts et, à ce titre, a fait appel à un intervenant pour effectuer une action de sensibilisation au profit des agents ATC de l'établissement.

Afin de permettre au collège de mener à bien cette action, je vous propose de lui attribuer une subvention forfaitaire de 500 €.

V – Parcours du Design : exposition à l'Hôtel du Département

Je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle aux collèges de Châtenois, de Wingen-sur-Moder et de Wissembourg pour le transport d'une classe pour se rendre à l'inauguration de l'exposition présentée dans le hall de l'Hôtel du Département dans le cadre du « Parcours du Design », organisé en partenariat par le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, des écoles d'art et de design et l'Education Nationale. Les collégiens présenteront les réalisations des ateliers qui se sont déroulés dans leurs collèges.

Le montant proposé est le suivant :

- Collège de Châtenois :	200 €
- Collège de Wingen-sur-Moder :	200 €
- Collège de Wissembourg :	275 €
-	
TOTAL : 675 €	

VI – Acquisition d'équipements et matériels divers

Au vu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

BENFELD des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur.	2 846 €
DRULINGEN des barres asymétriques et un tapis de protection pour l'enseignement de l'EPS.	3 000 €
LINGOLSHEIM "Maxime Alexandre" une tondeuse à gazon autoportée pour l'entretien des espaces verts.	3 000 €
MARLENHEIM un piano pour l'enseignement de la musique.	1 500 €

VILLE
des escabeaux sécurisés et
adaptés aux travaux en hauteur.

4 225 €

TOTAL 14 571 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 105 767,00 €	163 194,11 €	35 416,65 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

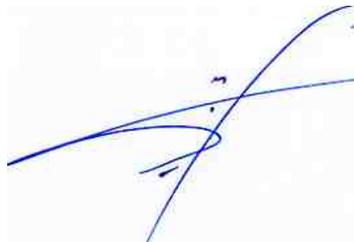
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 35 416,65 €, dont :

- 3 076 € au collège de DRULINGEN au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2010
- 13 115,65 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :
 - . STRASBOURG "Esplanade" : 5 919,85 € (année 2010)
 - . STRASBOURG "Hans Arp" : 4 252,06 € (2e semestre 2010)
 - . STRASBOURG "Louis Pasteur" : 2 943,74 € (2e semestre 2010)
- 3 479 € au collège "Herrade de Landsberg" à ROSHEIM pour couvrir les frais de mise en conformité de matériels de sécurité
- 500 € au collège "Rembrandt Bugatti" à MOLSHEIM pour couvrir les frais de l'action de sensibilisation des agents ATC dans le cadre d'un projet de gestion intégrée des déchets verts
- 675 € pour couvrir les frais de transport de 3 collèges pour se rendre à l'inauguration de l'exposition présentée à l'Hôtel du Département dans le cadre du "Parcours du Design", à savoir :
 - . collèges de Châtenois et Wingen-sur-Moder : 200 € chacun
 - . collège de Wissembourg : 275 €
- 14 571 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . BENFELD : 2 846 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
 - . DRULINGEN : 3 000 € (des barres asymétriques et un tapis de protection pour l'enseignement de l'EPS)

- . LINGOLSHEIM "Maxime Alexandre" : 3 000 € (une tondeuse à gazon autoportée pour l'entretien des espaces verts)
- . MARLENHEIM : 1 500 € (un piano pour l'enseignement de la musique)
- . VILLE : 4 225 € (des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL